Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20261019-2026146_DEL-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-146

Le lundi 19 octobre 2026 à 20H00, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de l'Orme Robin à Moigné, sous la présidence de M. Bruno LESNÉ, Maire.

Présents : M. LESNÉ, Mme TEBESSI, M. DENIS, Mme LE FORT-PILLARD, M. MANGELINCK, Mme LE ROUX, M. LAIZÉ, Mme HALLIEZ-BERTHELOT, M. BRÉMOND, Mme O'SULLIVAN, M. BERNARDET, M. GUIHEU, M. LEFEVRE, Mme LAYEC, Mme LOURDAIS, M. BARRY, Mme VANDENDRIESSCHE, M. DAUGAN, M. FOFANA, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER-MABILLE, M. BOUGET et Mme METAYER.

Excusés : Mme YVET (pouvoir à M. GUIHEU), Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE (pouvoir à Mme LE ROUX), M. LE CUNFF (pouvoir à M. DENIS), M. ARS (pouvoir à M. BOUGET) et M. DUVAL (pouvoir à Mme LIVIER-MABILLE).

M. Nathan DAUGAN a été élu secrétaire.

Date de convocation : 13.10.2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de votants : 29

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : RÉVISION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MÉDIATHÈQUE

Rapporteur : **Mme LE FORT-PILLARD**

La dernière actualisation du règlement intérieur de la médiathèque remonte au 19 septembre 2016 et n'est donc plus adaptée aux services que L'Autre Lieu a pu développer. Ce règlement a donc besoin d'être mis à jour. Seule une de ses annexes, portant sur les tarifs municipaux, fait l'objet d'une délibération générale mise à jour annuellement. Celle-ci est insérée chaque année dans ledit règlement, portée ainsi à la connaissance du public, et, appliquée pour les prestations correspondantes.

Le règlement intérieur rappelle les missions et les objectifs de la médiathèque, les services proposés aux usagers, ainsi que les règles à respecter quant à la fréquentation de la structure, l'inscription et l'emprunt de documents.
Il énonce aussi les consignes générales aux usagers, afin de préserver une qualité d'accueil optimale et énumère les responsabilités, les éventuelles sanctions appliquées en cas de perte ou de détérioration des documents.

La Charte de l'espace multimédia, actualisée également, énonce le fonctionnement spécifique de cet espace, les conditions d'accès, les règles de fonctionnement, les conditions d'utilisation des postes informatiques et sensibilise sur l'utilisation des données nominatives et du réseau internet.

Deux nouvelles annexes s'ajoutent : la Charte des collections et la Charte des expositions, répondant ainsi aux questionnements et demandes du public ou d'artistes.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la mise à jour du règlement intérieur de la Médiathèque L'Autre Lieu ainsi que les annexes suivantes, qui lui sont désormais afférentes :

- la Charte de l'espace multimédia (anciennement nommé espace « Se connecter »),
- la Charte des collections,
- la Charte des expositions.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20261019-2026146_DEL-DE

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°090/2016 du 19 septembre 2016 relative à l'actualisation du règlement intérieur de la Médiathèque L'Autre Lieu et de la charte informatique de l'espace « Se connecter »,
Vu le projet d'actualisation du règlement intérieur de la Médiathèque incluant également de nouvelles annexes,
Vu l'avis favorable de la commission Vie et Cohésion de la Cité du mardi 29 septembre 2026

Considérant l'évolution des prestations offertes par L'Autre Lieu depuis 2016 et de la nécessaire conformité aux exigences réglementaires,
Considérant la volonté d'améliorer les services auprès des usagers, de faciliter la gestion des lieux et des personnes à L'Autre Lieu,
Considérant la nécessité de disposer, en sus du règlement intérieur, de chartes annexes, permettant d'expliquer la gestion concernée, en y faisant une description détaillée,
Considérant l'ensemble de ces documents comme un véritable outil de communication réglementaire et de médiation auprès de l'ensemble des habitants de la commune

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la mise à jour du règlement intérieur de la médiathèque de Le Rheu,
- approuve les chartes annexes qui y sont jointes,
- autorise Monsieur le Maire à rendre applicable ledit règlement et ses annexes actualisées.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Nathan DAUGAN

Le Maire

MAIRIE DE LE RHEU 35650
Ille et Vilaine

Bruno LESNÉ